

L'Anse-Saint-Jean, le 08 août 2011.

Je, soussigné, confirme que l'avis de convocation pour l'assemblée spéciale du 8 août 2011 a été signifié à chaque membre du conseil municipal tel que prévu à l'article 156 du Code municipal et que par la présente, je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

----- Marina Gagné, secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 8 août 2011 à 19 h 00, sous la présidence de M. Claude Boucher, maire.

Sont présents :	M. Victor Boudreault,	conseiller
	M. Denis Girard,	conseiller
	Mme Gertrude Bouchard,	conseillère
	M. Marcellin Tremblay,	conseiller
	M. Yvan Coté,	conseiller
	M. Graham Park,	conseiller

Ainsi que Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière.

346-2011

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est proposée, appuyé

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Refinancement d'un montant de 255 100 \$ relatif à un emprunt échéant le 15 août 2011 (règlement 95-166 et 96-171)
4. Avis de motion règlement d'emprunt Assainissement des eaux
5. Période de question
6. Fermeture de la séance

347-2011

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

348-2011

ACCEPTATION OFFRE SOUMISSIONNAIRE DE REFINANCEMENT PAR BILLETS D'UN MONTANT DE 255 100 \$ RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 15 AOÛT 2011 (RÈGLEMENTS 95-166 : ACHAT REMONTÉES MÉCANIQUES (60%) ET 96-171 : DÉLUGE (40%))

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement

QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire Desjardins de L'Anse-Saint-Jean pour son emprunt du 15 août 2011 au montant de 255 100 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 95-166, Achat des remontées mécaniques (60%) et 96-171, Déluge (40%) au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

34 800 \$	3,11%	15 août 2012
36 000 \$	3,11%	15 août 2013
37 100 \$	3,11%	15 août 2014
38 600 \$	3,11%	15 août 2015
108 600 \$	3,11%	15 août 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

**QUE** Monsieur Claude Boucher, maire et/ou Monsieur Graham Park, pro-maire et Madame Marina Gagné, secrétaire-trésorière soient autorisées à signer tous les documents nécessaires relativement à ce dossier.

349-2011

MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 95-166 et 96-171 (AMORTISSEMENTS ANNUELS)

**ATTENDU QUE** conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean souhaite emprunter par billet un montant total de 255 100 \$ :

Règlement no 95-166 :	128 500 \$
Règlement no 96-171 :	126 600 \$

**ATTENDU QU'** à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'** un emprunt par billet au montant de 255 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 95-166 et 96-171 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le Maire, Monsieur Claude Boucher et/ou Monsieur Graham Park, pro-maire et par la Secrétaire-trésorière, Mme Marina Gagné;

**QUE** les billets soient datés du 15 août 2011;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	34 800 \$
2013.	36 000 \$
2014.	37 100 \$
2015.	38 600 \$
2016.	39 900 \$ (à payer en 2016)
2016.	68 700 \$ (à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans, à compter du 15 août 2011, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 96-171, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

350-2011

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT D'EMPRUNT ASSAINISSEMENT DES EAUX

M. Victor Boudreault donne avis de motion qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement visant à décréter un règlement d'emprunt relativement au dossier d'assainissement des eaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Explication des renouvellements des règlements d'emprunt 95-166 et 96-171, explication du projet d'assainissement des eaux. Les eaux usées du camping municipal. Assemblée spéciale devrait être mentionnée à la TVC.

351-2011

FERMETURE DE LA SÉANCE

Propose la fermeture de la séance à 19 h 20.

Fait et passé à l'Anse-Saint-Jean en ce huitième jour de août 2011.

---

Marina Gagné, secrétaire-trésorière

« Je, Claude Boucher, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

---

Claude Boucher, maire